

DEVELOPPEMENT CLUB PENTATHLON

Toutes les réponses que vous vous posez avant de créer votre club ou bien avant d'ouvrir une section de pentathlon moderne au sein de votre club existant

A qui s'adresser ? crpmoccitanie@gmail.com

Qu'est-ce que l'affiliation FFPM (Fédération Française de Pentathlon Moderne) ?

L'affiliation à une fédération donne le droit à l'association sportive affiliée, et notamment à ses membres, d'accéder directement aux compétitions. Une association sportive peut-être affiliée à plusieurs fédérations. Une fois affiliée à une fédération sportive, ici la Fédération Française de Pentathlon Moderne (Fédération Unisport Olympique), l'association recevra un numéro d'affiliation, gage d'une inscription directe aux compétitions.

L'affiliation entraîne l'obligation pour l'association sportive de respecter un certain nombre d'obligations à l'égard de la fédération à laquelle elle est affiliée : paiement d'une cotisation, délivrance d'une licence à ses membres, respect de certaines règles (relatives à l'entraînement des sportifs, à l'organisation des compétitions, etc.).

Combien ça coûte ? Vous faites partie d'un comité régional qui soutient ses clubs.

a. AIDE N°1 : Une aide à la création de club d'un montant de 350 € est attribuée sous conditions :

-Réception des documents officiels

-Enregistrement de 3 Licences Dirigeants

Les 350€ ont pour objectifs de soutenir la première affiliation à la FFPM (120€), payer les licences des 3 dirigeants (35€ la licence), payer l'inscription au Journal Officiel pour déclarer la nouvelle association.

b. AIDE N°2 : L'affiliation du club à la FFPM + l'inscription d'au moins 30 licenciés, au cours des 3 premières saisons, permet d'accéder à **la deuxième aide accordée par la fédération** pour l'affiliation d'un club :

-*Mise à disposition par convention d'un pack pistolet/cible laser* (Cette dotation devient définitive lors de la 3ème adhésion du club à la fédération).

C. AIDE N°3 : L'affiliation du club au CROPM permet d'accéder à la **troisième aide accordée** pour l'affiliation d'un club :

-*Mise à disposition par convention pour la première saison de plusieurs packs pistolet/cible laser (nombre à définir)*

Montant à reverser à la fédération pour les licences selon les disciplines

-Licence BIATHLE ou LASER RUN = 15€ (non compétiteur, « Pratiques ») 20€ (compétiteur)
(formats à deux épreuves, toutes catégories)

-Licence TRIATHLE = 35€ (format à trois épreuves, toutes catégories)

-Licence TETRATHLON ou PENTATHLON = 50 € (format à 4 ou 5 épreuves, à partir de la catégorie U17)

-Licence DIRIGEANT ou ARBITRE = 35€